



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Docteur Patrick BOUET
Président

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents
des conseils départementaux de l'Ordre des médecins

Paris, le 2 juin 2022

Circulaire n° 2022-038

Section Santé Publique

PB/FA/BB/LH

sante-publique.cn@ordre.medecin.fr

Mots-clés : MONKEYPOX – Maladie à déclaration obligatoire

Mesdames les Présidentes et chères consœurs,
Messieurs les Présidents et chers confrères,

Un DGS-Urgent n°2022_55 « Cas d'infections autochtones par le virus MONKEYPOX en Europe » ([lien](#)) vient d'être mis à jour le 25 mai 2022.

Le DGS-Urgent rappelle que l'infection à MONKEYPOX est une maladie à déclaration obligatoire au même titre que les autres orthopoxviroses ([lien](#)). Tout cas suspect doit être signalé sans délai à l'ARS de sa région.

Afin d'accompagner au mieux les professionnels de santé, Santé Publique France a élaboré une définition des cas et une conduite à tenir pour la recherche des personnes contacts ([lien](#)) et la Mission Nationale COREB (Coordination Opérationnelle Risque Epidémique et Biologique) a rédigé une fiche réflexe pour la prise en charge médicale des cas et les mesures de protection à adopter ([lien](#)).

La HAS, dans son avis n°2022.0034/SESPEV ([lien](#)), recommande la mise en œuvre d'une stratégie vaccinale réactive en post-exposition avec le vaccin Imvanex®, dit de troisième génération (au vu de son profil de tolérance, meilleur que celui des vaccins de 1^{ère} et 2^{ème} générations et de son efficacité), administré idéalement dans les 4 jours après le contact à risque et au maximum 14 jours

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

4, rue Léon Jost – 75855 Paris CEDEX 17
Tél : 01.53.89.32.00 – Fax : 01.53.89.32.01
<http://www.conseil-national.medecin.fr>

plus tard avec un schéma à deux doses (ou trois doses chez les sujets immunodéprimés), espacées de 28 jours, pour les personnes adultes contacts à risque élevé de variole du singe tels que définis par Santé publique France, incluant les professionnels de santé exposés sans mesure de protection individuelle.

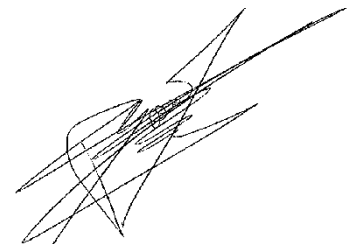
L'ANSM, dans sa « *Note d'information et protocole d'utilisation pour les professionnels de santé concernant la vaccination contre le MONKEYPOX virus* » du 26 mai, précise que les personnes ayant déjà été vaccinées contre la variole peuvent recevoir une dose de rappel d'Imvanex® de 0,5 mL ([lien](#)).

Enfin, pour que les médecins puissent, si cela devenait nécessaire, se mobiliser rapidement dans des conditions optimales, nous les invitons à prendre également connaissance de l'avis du HCSP (Haut Comité de Santé Publique) relatif à la conduite à tenir autour d'un cas suspect, probable ou confirmé d'infection à MONKEYPOX virus ([lien](#)).

Nous vous invitons à communiquer ces informations aux médecins de votre département, qui par ailleurs, seront incessamment destinataires des éléments documentaires et pratiques nécessaires à la prise en charge éventuelle de leurs patients.

Le Conseil national et la Section Santé Publique mettent tout en œuvre pour vous aider à répondre aux questions qui vous seraient posées et restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Veuillez agréer, Mesdames les Présidentes et chères consœurs, Messieurs les Présidents et chers confrères, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.



Docteur Patrick BOUET

Pièces jointes :

- DGS-Urgent n°2022_55
- Cerfa n°12218*02 – Orthopoxviroses dont la variole
- SPF « Cas de Monkeypox en Europe, définitions et conduite à tenir » (20 mai 2022)
- Fiche Reflex Mission Nationale COREB
- Avis HAS n°2022.0034/SESPEV
- ANSM « Note d'information et protocole d'utilisation pour les professionnels de santé concernant la vaccination contre le Monkeypox virus (26 mai 2022) Vaccins IMVANEX® et JYNNEOS »